



direction des services départementaux de l'éducation nationale

DAEE Tél. 05.67.76.58.19

## INSCRIPTION au REGISTRE DEPARTEMENTAL de l'Education nationale DES CENTRES D'ACCUEIL - département du TARN -

## Musiphiles Le Moulin des Sittelles 81100 BURLATS

Vu le procès-verbal de la commission de sécurité (SDIS) en date du 4 AVRIL 2017, suite à leur visite du 16 MARS 2017.

Vu le compte rendu établi par l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de **CASTRES**, suite à sa visite en date du : **23 MARS 2017**.

Ce centre est autorisé à être inscrit, pour une durée de **trois ans**, sur le registre départemental de l'Education nationale des centres d'accueil, pour le département du TARN, enregistré sous le n° **081-96-03** 

L'inscription de votre centre au registre départemental pourra être suspendue ou retirée avant son terme :

- dès lors que les critères de fonctionnement du Centre ne seraient plus conformes aux textes en vigueur,
- > en cas d'anomalies constatées dans le fonctionnement du Centre,
- > en cas de nouveau passage de la Commission de Sécurité, ou d'avis défavorable émis par le maire de la commune.

En cas de changement dans la composition de l'équipe d'intervenants, une nouvelle liste devra être adressée modifiée à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, accompagnée de la copie des diplômes des nouveaux intervenants. Je vous rappelle que tous les animateurs qui interviennent au sein de votre structure d'accueil doivent, en conformité à la circulaire 92-196 du 3 juillet 1992, obtenir un agrément Education nationale, renouvelable chaque année, pour encadrer l'activité de leur discipline, au bénéfice des élèves du 1<sup>er</sup> degré.

Le site de cette structure est exceptionnel et l'association développe un projet d'accueil de grande qualité, pour des activités s'articulant autour de la nature, de la musique et du patrimoine.

Nombre maximum d'élèves et d'adultes pouvant être accueillis en hébergement :

La capacité est de 94 personnes, dont 84 enfants de plus de 6 ans. Cette capacité est ramenée à 54 lits pour des enfants de moins de 6 ans (élèves d'écoles maternelles).

Fait à Albi, le 5 mai 2017
La Directrice Académique des services
de l'éducation nationale du Tarn